

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Novembre 2021

Étaient présents tous les conseillers, à l'exception de :

- Pierre DALSTEIN, procuration donnée à Emmanuel BLANCARD
- François HUMBERT, procuration donnée à Jeannette LACOUR

Cathy DELESTRE est désignée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19 heures 45.

Le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du dernier conseil municipal.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 1 – Revalorisation de la Taxe d'Aménagement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 Avril 2015, la Taxe d'Aménagement avait été réévaluée au taux de 2.70 % à compter du 1^{er} janvier 2016. Le Maire propose au Conseil de revoir cette taxe et de la passer à **3% à compter du 1^{er} janvier 2022.**

Cette taxe sera renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** cette augmentation

Délibération n° 2 – Achat matériel pour la salle de sommeil de l'école maternelle

Suite à la demande de la directrice de l'école, le Maire informe qu'il y a lieu d'acheter, pour la salle de sommeil de l'école maternelle, 20 couchettes, avec draps et couvertures, pour un budget de 1 314.60 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à effectuer cet achat

Délibération n° 3 – Répartition Intercommunale des frais de scolarisation du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) 2020/2021.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention passée avec la commune de Rémuzat et notamment l'article 3 de cette convention concernant la répartition des frais de scolarisation supportés par le RPI et à répartir entre les communes partenaires.

L'état des frais du RPI a été dressé par les communes de Rémuzat et de La Motte pour l'année scolaire 2020/2021. La participation par enfant est de **1 738.80 €.**

Cette participation sera réclamée auprès de chaque commune partenaire du RPI au prorata du nombre d'enfants le fréquentant.

Où l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le montant de la participation
- **AUTORISE** le Maire à présenter les frais de fonctionnement aux communes adhérentes au RPI.

Questions diverses :

Le Maire rappelle l'invitation à l'inauguration du « Chouette Bistrot » le samedi 4 Décembre à 13 heures, et s'étalera sur l'après-midi.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le président de l'ADAPEI Drôme qui gère le FAM (Foyer de vie Médicalisé) EYRIAU et le foyer de vie CLAIR MATIN. Les problèmes de personnel ont été évoqués. A ce jour, en raison de nombreux arrêts maladie et de départs, l'ADAPEI recherche 14 personnes pour la commune de la MOTTE. Un projet d'agrandissement du centre est toujours en cours. Le Maire va prochainement inviter Madame la Députée, Célia de LAVERGNE, et Monsieur le sénateur Bernard BUIS, afin de venir visiter la structure.

Tour de table :

Pierre CHANAL informe qu'il a assisté à une réunion à Cornillac organisée par la Communauté de Communes des Baronnie, sur la thématique du remplacement des agriculteurs qui vont partir à la retraite dans les années qui viennent.

Plusieurs problèmes se posent, coût de reprise élevé des exploitations, problème du logement (les agriculteurs partant en retraite veulent conserver leur habitation), etc...

Pierre POLETO fait un rapport sur le questionnaire envoyé aux habitants concernant un éventuel sens unique dans la rue des Aires.

89 retours (pour la plupart, personnes de 65 ans et plus) sur 230 questionnaires envoyés.

Question 1 (faut-il mettre la rue des Aires en sens unique ?) : 62 % oui et 38 % non

Question 2 (meilleur sens de circulation) : 33 % montée et 67 % descente (avec installation d'un stop et d'un miroir au bas de la rue).

Quelques personnes demandent le stationnement interdit dans la rue.

Une demande de tracé au sol place du Bourg est également formulée.

Le Maire décide que la décision finale sera prise lors du prochain conseil municipal.

Brigitte PARRENT informe qu'il n'y a plus de lumière place du Fort. Le Maire a signalé la panne.

Jeannette LACOUR rappelle qu'il faut veiller à la mise en place du nouveau protocole COVID pour le marché de Noël et le marché du lundi matin

La séance est levée à 21 heures